

Rapport de la commission de gestion, chargée de l'étude du N° 02/05.2023 – Rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, chargée d'étudier le préavis du Comité de direction sur l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 21 mars 2023 en la salle de conférences de l'ASIME à Beausobre. Composée de Mesdames Carole Ricbourg (Aclens), Noémie Tavel (Vullierens), Martine Blauth (Tolochenaz), Messieurs Pierre Siegwart (Vufflens-le-Château), et Stéphane Dewarrat (Morges), soussigné et président-rapporteur, la commission a été reçue par Messieurs Andréas Sutter, président du Comité de direction (CODIR), accompagné de Giuseppe Biancaniello, membre du CODIR en charge des finances et Vincent Hacker, directeur administratif de l'ASIME. La commission les remercie pour leur disponibilité. Une délégation composée de Mme Tavel et M. Dewarrat a consulté les pièces comptables le 31 mars en présence de M. Hacker.

1. Introduction

Nous avons été convoqués fin mars par le Codir et reçu les comptes et rapports également dans cette période. Hormis quelques questions à la présentation sur la gestion et les comptes, nous avons fait une vérification de pièces qui nous paraissaient utiles. Vu le délai court avant les vacances de Pâques, il était difficile d'organiser d'autres visites, nous y avons renoncé.

2. Comptes 2022

Les comptes 2022 sont dans l'ensemble correspondant au budget 2022. Ils nous sont présentés, et détaillés pour les postes où l'écart est significatif.

Des écarts sur les coûts des transports publics nous ont questionnés. Ces augmentations sont dues essentiellement à l'augmentation des prix des carburants. Il y a également une ligne scolaire supplémentaire entre Vufflens-le-Château et le collège du Petit-Dézaley pour une dizaine d'enfants. Les autorités de Vufflens avait proposé d'utiliser une classe au centre du village, mais cette solution n'a pas été retenue par la direction d'école. L'alternative de poser une construction provisoire à Vufflens aurait été peut-être onéreuse et d'autre par le canton n'accepte plus de demi-classe (3 et 4P combinées par exemple). Le coût par élève concerné paraît prohibitif, mais ces charges noyées dans l'ensemble sont pour l'instant le choix qui semble optimal.

La délégation a contrôlé quelques pièces comptables. Nous avons pris connaissance des offres et factures concernant les transports scolaires, les pièces concernant le

remplacement d'un stérilisateur pour le cabinet dentaire, ainsi que des précisions sur les pertes sur débiteurs (502.3301.00). Pour ce dernier exemple, l'écart était significatif entre 2021 et 2022. La différence était quasiment égale à une facture payée en 2021 concernant des frais de réservation d'un camp scolaire à l'étranger. Elle a été passée en transitoire à l'exercice 2022 dans l'espoir qu'elle soit annulée puis remboursée à cause d'annulation liée à la pandémie. L'émetteur ayant refusé le remboursement, une procédure aurait pu être engagée, mais il a été évalué que les frais de cette dernière auraient peut-être été plus conséquents que le montant réclamé, c'est ainsi que cette dépense a fini en "perte sur débiteur". Le lecteur, ici, suit-il l'auteur du rapport? Le lecteur aura tout loisir de saisir la limite de l'engagement de milice dans le contrôle des comptes et que les commissaires n'ont pas forcément la formation idoine pour être plus précis.

Les pièces se sont révélées en ordre et donc notre contrôle valide la bonne tenue des comptes.

3. Rapport de gestion 2022

Le rapport de gestion nous a été rapidement présenté. Il ne sera pas fait ici de redite. Ce rapport reste essentiellement quantitatif plutôt que qualitatif, ne faisant peu état des choix, par exemple concernant les transports scolaires cités au chapitre des comptes.

Nous avons discuté des objectifs annuels du comité de direction qui avait été cités lors de la dernière séance du conseil intercommunal. Certains objectifs n'ont pas été atteints, mais tiennent plus d'un objectif de législature. Les objectifs 2023 ayant été choisis en début de cette année, il ne font pas partie clairement de l'exercice 2022. Il serait souhaitable à l'avenir que les objectifs pour l'année suivante soient définis avant le terme de l'année et puissent figurer au rapport de gestion de telle manière qu'on puisse mesurer les efforts fournis lors du rapport suivant. Il serait souhaitable que le rapport présente l'état pour chacun des objectifs. La délégation du contrôle des pièces a pu prendre connaissance des objectifs pour 2023.

Concernant le vœu 2018 – N° 9 :

“Que le Comité de direction engage des négociations avec la ville de Morges pour que deux places de parc visiteurs soient réservées pour l'ASIME sur le site de Beausobre.”

Il avait été classé en 2022. Nous avons constaté qu'il y a après travaux deux nouvelles places de parc à proximité du bâtiment administratif, où siège entre autres l'ASIME. Il est souhaitable que ces places restent disponibles et accessibles lorsque le parking est en accès public en soirée, lors des spectacles de Beausobre par exemple et que le personnel soit tenu informé que des personnes doivent y accéder.

Les autres vœux n'ont pas été traités en commission, ils sont placés dorénavant en annexe. Seuls les vœux à classer ou nouveaux vœux seront traités dans le corps du rapport et porter oralement au plénum. Pour certains, ils sont pris en compte dans les objectifs annuels.

4. Conclusion

Les comptes 2022 de l'ASIME sont sains et conformes au budget.

Le rapport de gestion de l'ASIME est devenu un outil incontournable qui reflète l'historique des multiples activités de l'ASIME durant l'année.

Sur la base de ces constats, la Commission de gestion a décidé, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2022 tels que présentés par le Comité de direction ainsi que le rapport de gestion 2022.

A noter que les vœux des années précédentes sont passés en annexe du rapport, il n'en ait pas fait mention maintenant, mais reste d'actualité pour le comité de direction et que la commission de gestion veillera à leur classement en temps utile et vous seront proposés dans les conclusions de ses prochains rapports.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le préavis n° 02/05.2023 – Rapport sur la gestion et les comptes 2022 et ses annexes,
 - après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de leur étude,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :
1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés avec un total des charges/produits de CHF 12'018'949.20.
 2. De donner décharge au Comité de direction et au directeur administratif pour la gestion administrative et financière de l'année 2022.
 3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Pour la Commission de gestion:

Stéphane Dewarrat, président-rapporteur

Morges, le 25 mai 2023

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 31 mai 2023.

Annexe I : Voeux des années précédentes

Voeu Cogest 2021 – N°1 : Cabinet dentaire scolaire : que le CODIR identifie le coût effectif de l'activité prévention, y compris prophylaxie, (c'est-à-dire le calcul du nombre d'heures affectées à cette activité multiplié par le coût horaire), qui doit être considéré comme un centre de charge (car il s'agit d'un service public gratuit), tandis que l'activité du cabinet dentaire lui-même, avec les produits des honoraires pour les soins et les charges du cabinet (de personnel et autres), devrait tendre à l'équilibre financier.

Voeu Cogest 2021 – N°2 : Objectif fixé par le CODIR « de planifier les besoins en locaux scolaires et collaboration avec les communes » : que le CODIR informe dans le cadre du rapport de gestion 2022 (et dans les rapports suivants), de manière concrète et précise, sur des mesures déjà mises en place ou à mettre encore en place pour que cette planification des besoins et collaboration avec les communes devienne une réalité effective et mesurable.

Vœu 2018 – N° 1 : Que le Comité de direction étudie la nécessité de continuer à louer la salle de gymnastique de La Longeraie et, cas échéant, demande à la ville de Morges de renoncer à cette location.

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en cours de réalisation. La salle de gymnastique de La Longeraie est indispensable jusqu'à la réalisation des équipements sportifs de La Prairie.*

Vœu 2018 – N° 2 : Que le Comité de direction entame une réflexion permettant de remplacer le barème en usage du calcul du coût des locaux scolaires par un barème qui soit plus juste et en adéquation avec la situation actuelle.

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en cours de réalisation. Cf. bilan de l'objectif n° 1 au chapitre 14.*

Vœu 2018 – N° 3 : Que le Comité de direction informe systématiquement le Conseil intercommunal des projets de constructions nouvelles, de rénovations lourdes, d'agrandissements, ainsi que de la planification globale de ces constructions sur le territoire de l'ASIME.

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en cours de réalisation. Une information au Conseil d'établissement et au Conseil intercommunal sera organisée dès qu'un nouveau projet sera soumis au Comité de direction.*

Vœu 2018 – N° 4 : Que le Comité de direction examine les pistes permettant d'améliorer la collaboration avec chaque commune membre, de permettre davantage de transparence dans la planification des bâtiments scolaires, d'instaurer une routine visant à une information systématique, régulière et réciproque, enfin de lui permettre d'exercer ses prérogatives telles que définies à l'article 20, chiffre 16, des Statuts.

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en cours de réalisation. Le Comité de direction examine différentes pistes.*

Vœu 2018 – N° 6 : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une modification de l'article 27 des Statuts visant à ce que les indicateurs utilisés pour la répartition des coûts se fondent sur la même année de référence, à savoir :

- Au 31 décembre de l'exercice pour le nombre d'habitants (sans changement);
- Au 1er octobre de l'exercice pour le nombre d'élèves (avancement d'une année).

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en attente. Le Comité de direction profitera d'une prochaine modification des statuts pour intégrer cette demande.*

Vœu Cogest 2017 – n°1 : Que le Comité de direction intervienne auprès des directions d'école pour que les rendez-vous fixés aux classes par le cabinet dentaire en vue du dépistage soient scrupuleusement respectés.

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en cours de réalisation. Les enseignants qui ont accepté de fournir leur numéro de mobile sont avertis par SMS 24h avant le rendez-vous. En cas d'absence de la classe, les assistantes du cabinet dentaire contactent immédiatement l'enseignant via le secrétariat de l'Etablissement. Malgré cela, 6 classes ne se sont pas présentées. Un nouveau rendez-vous a pu être fixé pour 4 d'entre elles avant les restrictions Covid-19.*